

COMMUNAUTE  
DE  
COMMUNES  
CESTAS-CANEJAN

Tél. : 05 56 78 84 87

Fax : 05 57 83 59 64

## **Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2010**

Cher collègue, chère Collègue,

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales prévoit qu'un débat ait lieu au sein du Conseil Communautaire pour définir les orientations du budget de notre établissement public dans les deux mois qui précèdent son adoption.

### ***I – Le projet de budget 2010 dans son environnement :***

Pour l'année 2010, il est particulièrement complexe d'aborder ce débat compte tenu de la double incertitude qui pèse fortement sur les collectivités territoriales :

A - l'incertitude liée à l'évolution économique dans le contexte de crise mondiale avec les difficultés pour les économies nationales du monde occidental à retrouver leur souffle. L'activité de la zone euro a connu en 2009 un repli sans précédent au premier trimestre (-2.5%), puis une stabilisation au 2<sup>o</sup> semestre. Les prévisions de croissance anticipées par le consensus des économistes se situent au niveau de 1% et la reprise de la zone euro demeurerait très fragile pour 2010.

B – l'incertitude liée à la suppression de la Taxe Professionnelle qui intervient en 2010 avec une perspective de maintien de la compensation au même niveau que l'année précédente et un flou inquiétant sur les années suivantes. D'autre part, l'attaque en règle permanente des collectivités et des élus locaux par le pouvoir central fait peser une incertitude complémentaire particulièrement conséquente, alors que l'ensemble des indicateurs économiques démontre le rôle primordial des collectivités locales comme donneur d'ordre.

### **Le contexte régional et local :**

Au niveau régional, la note de conjoncture publiée par l'ensemble des CCI d'Aquitaine en janvier 2010 laisse apparaître une dégradation importante de l'activité, un repli substantiel des carnets de commande. Les acteurs économiques aquitains restent peu optimistes pour les mois à venir.

Au niveau local, après le sinistre très important lié à la fermeture de Solectron - Flextronic en 2007/2008 et l'absence à ce jour de repreneur du site, nos entreprises ont maintenu leur niveau d'emploi :

<b>Société</b>	<b>Nombre d'emplois équivalents temps plein (février 2010)</b>
COFELY (siège)	90
LU	600
LECTRA-SYSTEMES	510
STRYKER-SPINE	350
SCASO	380
C-DISCOUNT	650
La Poste	450
MAC KESSON	210
POINT P - BMSO	178
VERITAS	173
CHEOPS (siège)	40

### **Les relations entre l'Etat et les Collectivités Territoriales :**

La suppression de la Taxe Professionnelle et le projet de loi « réforme des collectivités territoriales » sont particulièrement inquiétants et dégradent sérieusement les relations entre l'Etat et les Communes.

La visibilité fiscale des collectivités territoriales, pour définir leurs orientations budgétaires, est quasiment nulle !

Jamais, les collectivités locales ne se sont trouvées dans une telle situation. On ne peut accuser les élus d'être trop nombreux et de ne regarder ni aux dépenses ni aux embauches tout en leur demandant de financer le plan de relance.

Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui elles représentent plus de 74 % de l'investissement public de notre pays.

Le président de l'AMF, Jacques PELISSARD (député-maire UMP de Lons-le-Saunier) a dénoncé « le double langage de l'Etat qui demande aux collectivités territoriales d'assurer les services de proximité et dans le même temps de réduire leurs effectifs ».

### **Le projet de loi de « réforme des collectivités territoriales » :**

Les inquiétudes liées à ce projet de loi, et notamment le risque d'intégration des Communes de notre EPCI dans une Métropole « super Communauté Urbaine » nous impose de rester très vigilants et mobilisés pour écarter ce risque très important.

Toutefois, une participation à un « Pôle Métropolitain », structure renforcée du SYSDAU dont nous sommes membres, pouvant porter de grands projets et respectant les Communautés de Communes, serait acceptable. Le Gouvernement prévoit un vote de la loi courant 2010.

Conformément au schéma départemental de l'intercommunalité et aux délibérations du Conseil Communautaire, des discussions sont engagées avec les Communes de Saint Jean d'Illac et de Martignas en vue de l'élargissement du périmètre de notre Communauté de Communes.

## **II – Le projet 2010**

- **Priorités d'action**

- **Aménagement de l'espace communautaire**

- Suivi des travaux de la révision du SCOT

La Communauté de Communes participera activement aux travaux menés par le SYSDAU dans le cadre de la révision du SCOT de l'agglomération bordelaise.

- Accueil des gens du voyage

Comme les années précédentes, les crédits nécessaires au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage seront inscrits au budget primitif. Divers gros travaux de remise en état seront inscrits en section d'investissement (poursuite carrelage des sanitaires et aménagement plate forme centrale).

Les activités de soutien scolaire, en partenariat avec l'Association AGIR ABCD seront poursuivies afin de permettre d'apporter une aide aux enfants les plus en difficultés.

Des discussions sont également en cours avec le Conseil Général (MDSI de secteur) afin de permettre la prise en charge des familles par les services sociaux de proximité. Une réunion du Comité de Suivi sera organisée dans l'année.

Les conventions de partenariat avec l'Etat et le Conseil Général pour le financement du fonctionnement de notre aire d'accueil seront renouvelées pour l'année 2010.

- Aménagement numérique

La Communauté de Communes souhaite mener une action résolument volontariste dans le domaine de l'aménagement numérique de notre territoire et notamment la couverture des « zones grises ».

Elle poursuit les discussions avec France TELECOM quant à la mise en œuvre, à titre expérimental, d'un partenariat pour la réalisation des travaux « de montée en débit ».

Cette proposition s'inscrit dans le cadre des grandes orientations définies par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

Ainsi, dans son avis communiqué en février 2010, l'ARCEP estime que « *là où le déploiement du FttH n'est pas prévu à court ou moyen terme – ce qui est le cas de notre territoire – les solutions d'accès à la sous-boucle permettent d'apporter une « montée en débit » et peuvent donc être mises en œuvre rapidement, notamment par les collectivités territoriales* ».

Des expérimentations similaires avec co-investissement vont être engagées sur le territoire national à Oullins (Rhônes – 26 000 hab) et Chatou (Yvelines – 14 000 hab).

Par lettre en date du 3 mars 2010, le Syndicat Mixte Gironde Numérique a précisé les conditions juridiques de l'adhésion de notre Communauté de Communes au Syndicat Mixte. Toutefois, il convient d'être assuré du règlement de la question des zones grises de notre territoire avant de transférer notre compétence.

- Extension de la caserne de Gendarmerie de Cestas

Les incertitudes liées à la réforme de la fiscalité locale et à l'évolution des recettes de notre Communauté de Communes permettront de poursuivre dans la mesure où le loyer couvrira les travaux (hors terrain).

#### ▪ Développement économique et l'insertion professionnelle

- Aide aux entreprises

Dans le cadre des partenariats et de co-financements institutionnels (Conseil Régional et Conseil Général), le budget communautaire prévoira les crédits nécessaires à la poursuite de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Le montant de l'aide versé devra tenir compte de la création d'emplois et de la formation professionnelle.

- Aide à l'insertion et à l'emploi

Comme les années précédentes, la Communauté de Communes poursuivra son soutien aux associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de l'accès à l'emploi.

L'action de ces associations est particulièrement importante dans le contexte actuel de crise économique.

Elle finance :

- l'Atelier Pédagogique Personnalisé de Gradignan (« compétences clés »)
- la Mission Locale des Graves
- le Programme Local pour l'Insertion et L'Emploi – PLIE des Sources

- l'Association Bordeaux Productic

Comme l'année précédente, la Communauté de Communes a renouvelé son forum « jobs d'été » destiné à l'emploi saisonnier des jeunes de 18 à 25 ans. Elle a sollicité la participation des entreprises de notre territoire. Dans le cadre de la mutualisation des services, cette opération est portée par les services de la Mairie de Canéjan (les crédits nécessaires au remboursement seront inscrits en section de fonctionnement).

- Protection et mise en valeur de l'environnement

- Partenariat pour la réalisation des études de comparaison des sites de traitement et de stockage des déchets de la zone 4 du Plan Départemental des Déchets

Conformément à la délibération n°66 du 18 décembre 2009 (reçue en Préfecture de la Gironde le 22 décembre 2009), la Communauté de Communes participera aux travaux menés en concertation avec la Communauté de Communes du Val de Leyre pour la réalisation des études de comparaison des sites de traitement et de stockage des déchets.

Les crédits nécessaires à la participation financière de la Communauté de Communes seront inscrits en section de fonctionnement.

- Extension de la déchetterie communautaire

Les travaux d'agrandissement de notre déchetterie communautaire seront engagés dans le courant de l'année, les négociations relatives à l'acquisition de l'emprise foncière ayant abouti favorablement.

Des dossiers de demande de subvention seront déposés auprès du Conseil Général de la Gironde et de l'ADEME.

- Mise en place de la collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)

Conformément au Code des Marchés Publics, un nouveau contrat de prestation de service a été signé avec la Société ONYX AQUITAINE. Dans ce cadre, il est prévu de mettre en place la collecte des DASRI. Cette prestation concerne les patients en auto traitement et n'est pas accessible aux professionnels de la santé.

Des discussions sont engagées avec les pharmaciens de notre territoire qui sont les relais nécessaires à la mise en place de cette collecte spécifique. Cette prestation démarrera au premier semestre 2010.

Son démarrage s'accompagnera d'une communication auprès des professionnels de santé et des habitants de notre territoire (par le biais des bulletins municipaux).

- Acquisition des bords de l'eau bourde

La Communauté de Communes poursuivra les négociations quant à l'acquisition des berges de l'Eau Bourde

- Aménagement des pistes cyclables

La piste cyclable de la RD1010

Les travaux d'aménagement de la piste cyclable de la RD1010 dans sa partie comprise entre le Lac Vert et le giratoire de Trigan devraient démarrer dans les semaines à venir. Ces travaux seront réalisés dans le cadre d'une convention avec la Commune de Cestas.

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Général de la Gironde.

Les études relatives à la partie comprise entre le giratoire de La House et le Lac Vert sont bien avancées et devraient s'achever avant la fin du premier semestre. Un dossier de demande de subvention sera également adressé au Conseil Général de la Gironde.

Les crédits nécessaires à cette réalisation seront inscrits en section d'investissement.

La piste cyclable du Chemin de Camparian

La question des acquisitions foncières étant en cours de règlement et les études bien avancées, les crédits nécessaires à la réalisation des travaux seront inscrits en section d'investissement du budget principal. Une demande de subvention sera également déposée auprès du Conseil Général de la Gironde.

- Logement social

- Suivi du Programme Local de l'Habitat

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes a été adopté par délibération n°71 en date du 18 décembre 2009. Ce document d'orientation prévoit la mise en place d'une instance de suivi et d'analyse de l'évolution du marché de l'habitat sur notre territoire communautaire. Une réunion de ce comité de suivi sera organisée dans le second semestre de l'année.

- Aménagement de la maison PLATTE

Après finalisation du montage juridique de cette opération (détermination de l'intérêt communautaire) et l'attribution des marchés, les travaux devraient pouvoir démarrer avant la fin du semestre. Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits en section d'investissement. Un emprunt sera réalisé pour le financement de ces travaux.

- Participation aux surcoûts fonciers

Comme les années précédentes, la Communauté de Communes participera aux surcoûts fonciers pour les opérations locatives sociales sur les Communes de Cestas et de Canéjan. En contrepartie de ces financements, une convention sera signée avec les bailleurs sociaux sur un contingent réservataire au profit des Communes.

- **Entretien du patrimoine**

- Voirie communautaire et l'éclairage public

A l'instar des années précédentes, les crédits nécessaires à l'entretien de l'éclairage public et de la voirie communautaire seront inscrits au budget primitif. Une part de cette enveloppe financière est consacrée à la location des nacelles d'éclairage public permettant un usage concomitant à Cestas et à Canéjan.

- Bords de l'Eau Bourde et les espaces naturels

Les crédits nécessaires à l'entretien des espaces naturels seront, comme les années précédentes, inscrits au budget primitif.

- Salle de sport du Courneau

Après la réalisation d'importants travaux de peinture intérieure et réfection des sols en fin d'année précédente, un nouveau bail est entré en vigueur au mois de mars. Il redéfinit les conditions et les modalités de l'occupation partagée de la salle omnisport ainsi que les obligations de chacune des parties. Dans la continuité, des travaux de raccordement et de mise aux normes électriques sont prévus dans les mois qui viennent.

Des crédits sont également prévus pour la réfection des toitures des bungalows attenants.

- **Actions menées dans le cadre des budgets annexes**

- Amélioration de la desserte en transport

Après la réalisation de l'enquête auprès des usagers, des discussions ont été engagées avec le Conseil Général de la Gironde pour l'amélioration de nos circuits de transport à la demande et notamment assurer une desserte vers la Commune de Gradignan. Une réflexion est engagée sur les possibilités d'acquisition d'un véhicule de capacité moyenne (environ 20 places) pour réaliser le transport à la demande

Afin de mieux faire connaître ce service, une communication spécifique est en cours de finalisation et sera adressée à l'ensemble des habitants de nos deux communes. Cette opération est réalisée sous l'égide du service communication de la Mairie de Canéjan.

La Communauté de Communes assurera des prestations de service pour le compte de la Mairie de Canéjan (transport périscolaire principalement). Une facturation sera établie chaque semestre.

Les crédits nécessaires au transport des personnes à mobilité réduite, dans le cadre du contrat avec Transadapt seront également inscrits.

- ZA de la Briqueterie

Une promesse de vente est en cours de signature sur le dernier terrain à commercialiser. Les démarches ayant été entamées l'année précédente, il conviendra de finaliser la procédure de rétrocession des voiries et réseaux de cette zone d'activités à la Commune de Canéjan.

- PA du Courneau

Les travaux d'aménagement de cette zone d'activités seront poursuivis en tenant compte de la commercialisation.

- ZA de Pot au Pin

Des crédits seront inscrits pour les finitions des voiries après travaux. La procédure de rétrocession de la voirie et des réseaux à la Commune de Cestas sera entamée.

### **III – Les moyens d'action**

- **Budget Principal**

- Section de fonctionnement : les principales recettes

La fiscalité ainsi que les dotations de l'Etat constituaient les principales recettes de la Communauté de Communes. La loi de finances pour 2010 a supprimé définitivement la taxe professionnelle. Cette réforme entraînera à terme des conséquences financières importantes qu'il est aujourd'hui difficile d'appréhender.

- La nouvelle contribution économique territoriale (CET)

La taxe professionnelle sera remplacée par la contribution économique territoriale composée de deux parties distinctes

- **une cotisation foncière des entreprises (CFE)** basée sur la valeur locative du foncier occupé par les établissements situés sur notre territoire
- **une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** basées sur la valeur ajoutée des entreprises (calculée au taux de 1,5% sur la valeur ajoutée produite par les entreprises)
- **diverses autres ressources (IFER....)**

La CET sera plafonnée à 3% de la valeur ajoutée produite par les entreprises.

Toutefois, pour 2010, il est prévu un dispositif transitoire et le versement d'une « compensation relais » dont le montant, pour notre Communauté de Communes, sera égal au produit de la TP 2009.

Les bases théoriques de taxe professionnelle pour 2010 viennent de nous être notifiées par les services fiscaux. Elles sont de 60 784 000 euros. Les services fiscaux nous ont notifié le produit qui sera versé à notre collectivité et qui s'élève à 9 633 513 €(montant de TP perçu en 2009).

Un complément de compensation peut être apporté par une augmentation (majoration spéciale) du taux (taux relais) sur la cotisation foncière des entreprises.

Cette suppression est un très mauvais coup porté à notre Communauté de Communes qui perd une part non négligeable de son autonomie fiscale puisqu'elle ne pourra pas jouer sur les compensations de l'Etat comme sur un taux d'imposition. En plus, le maintien de ces dernières n'est aucunement garanti. Le rapport qui existait jusque là en matière d'impôt local entre la part payée par les habitants et celle payée par les entreprises sera rompu au détriment des ménages.

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Nous sommes dans la 6<sup>ième</sup> année d'harmonisation des taux de la TEOM.

Les bases de la TEOM nous ont été communiquées par les services fiscaux

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Variation</b>
<b>CESTAS</b>	16 074 197	16 379 992	+ 1,9%
<b>CANEJAN</b>	5 244 211	5 425 590	+ 3,4 %
<b>TOTAL</b>	21 318 408	21 805 582	+ 2,28 %

A l'instar des années précédentes, le taux d'imposition communautaire sera déterminé en fonction du coût du service qui prend en compte :

- la diminution du taux de TGAP compte tenu de la bonne valorisation des déchets au CET de Lapouyade

- la passation d'un nouveau contrat de prestation de service pour la gestion de la déchetterie communautaire

- Les dotations de l'Etat

Les services de l'Etat nous ont notifié le montant des dotations pour l'année 2010

*\* la Dotation de Compensation (liée à la suppression de la part salariale)*

Le montant de la dotation de compensation pour l'année 2010 s'élève à 2 738 688 euros. Son montant était de 2 730 497 euros en 2009 soit une augmentation d'environ 0,3%.

*\* la Dotation d'Intercommunalité*

Le montant de la dotation d'intercommunalité s'élève à 282 873 euros pour l'année 2010. Son montant était de 256 138 euros en 2009 soit une augmentation d'environ 10,43%

- Produits de la gestion courante

La tarification de l'aire d'accueil des gens du voyage sera actualisée au mois de juin pour tenir compte de l'évolution des charges de gestion et principalement de l'eau et de l'électricité.

#### ▪ Section de Fonctionnement : les principales dépenses

- Dette

Pour 2010, l'annuité de la dette sera de 95 905,89 euros. Pour mémoire, en 2009, elle était de 106 729,83 euros.

- Frais de personnel

Pour mémoire, en 2009, les charges de personnel se sont élevées à 226 917,42 euros pour le budget principal.

Les dépenses de personnel en 2010 devraient connaître une légère augmentation

Cette augmentation est fonction :

- des perspectives d'augmentation du point

- du passage en longue maladie d'un agent

Il est prévu le recrutement d'un saisonnier pour une durée de trois semaines pour épauler le gardien de l'aire d'accueil des gens du voyage lors des travaux de remise en état du site (peinture essentiellement).

Comme les années précédentes, les principaux cadres des deux communes participent au suivi des dossiers communautaires.

Un agent de la Commune de Cestas est particulièrement chargé de la coordination. Sa mise à disposition en tant que de besoin pourra faire l'objet d'une convention formalisée.

Les agents des services administratifs, financiers et techniques sont mis à la disposition de la Communauté de Communes en tant que de besoin.

Pour mémoire, ces mises à disposition ont représenté 164 546,48 euros en 2009.

- Attribution de compensation

Depuis la création de notre Communauté de Communes, l'attribution de compensation avait été déterminée en tenant compte des charges transférées.

Son montant était :

- Cestas : 4 315 000 euros
- Canéjan : 2 652 612 euros

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts stipule que « le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par le Conseil Communautaire statuant à l'unanimité, en tenant compte du rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges ».

Dans le cadre du projet d'élargissement de notre Communauté de Communes, il est convenu réunir la Commission Intercommunale des Transferts de charge afin de réviser cette dotation.

Cette dernière comprendra en 2010 :

- la dotation habituelle telle que définie ci-dessus
- une part complémentaire basée sur le montant de la dotation de solidarité de l'année 2009.

Le montant de la dotation de solidarité tel que définie ci-dessus représente une part de l'augmentation du produit de la Taxe Professionnelle des deux communes membres depuis 10 ans.

Cette augmentation est le fruit du volontarisme de la Communauté de Communes en matière de développement économique et d'implantation d'entreprises, notamment sur les zones d'activités communautaires (Briqueterie, Pot au Pin, le Courneau).

Il est normal que ce produit puisse être conservé par les deux communes fondatrices au moment de l'extension du périmètre. La Communauté de Communes après son élargissement devra, dans sa charte, définir de nouveaux critères de répartition de la solidarité pour les 4 communes.

- Dotation de solidarité communautaire

La dotation de solidarité communautaire sera calculée en tenant compte du principe de « juste retour » aux Communes en matière de développement économique avec la reprise anticipée des résultats des zones d'activités économiques de la Briqueterie et de Pot au Pin.

- Section d'investissement :

- Le remboursement du capital de la dette s'établit à 63 705,68 €

La dette totale est de 1 184 126,55 euros.

- le financement des investissements

En complément de l'autofinancement et des subventions sollicitées, la Communauté de Communes aura recours à l'emprunt pour le financement des nouveaux investissements.

- **Budgets Annexes**

- Transports

Le prix des transports scolaires sera actualisé en fonction des préconisations données par le Conseil Général de la Gironde, organisateur principal des transports.

Les remplacements des chauffeurs ainsi que le suivi administratif des dossiers sont assurés par les agents des Communes de Cestas et Canéjan.

Pour mémoire, en 2009, les frais de personnel se sont élevés à 137 989,35 euros et les remboursements de personnel à la Commune de Cestas à 56 146,06 euros.

## **CONCLUSION**

L'année 2010 sera une année

- de transition fiscale compte tenu notamment des lourdes incertitudes pesant sur l'avenir des recettes de notre EPCI (« clause de revoyure » dans le cadre de la CET - FNGIR)
- de révision de la dotation de compensation
- de préparation à l'élargissement du périmètre de notre Communauté de Communes aux Communes de Saint Jean d'Illac et de Martignas. Dans ce cadre, des groupes de travail seront chargés des simulations financières, du montage juridique ainsi que de l'élaboration de la Charte

LE PRESIDENT

**OBJET : ZONE D'ACTIVITES DE LA BRIQUETERIE – SIGNATURE D'UNE  
PROMESSE DE VENTE AVEC LA SOCIETE DACOR**

Monsieur le Président expose,

Dans le cadre de la commercialisation de la zone d'activités de la Briqueterie, une entreprise a manifesté son intention de procéder à l'acquisition d'un terrain sur cette zone.

La société envisage DACOR l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 2 437 m<sup>2</sup> (lot 7) au prix de 30 €HT le m<sup>2</sup>.

Il vous est proposé d'autoriser la signature d'une promesse de vente sous forme de « sous seing privé » avec la société DACOR. Cette promesse de vente lui permettra d'engager toutes les formalités requises et notamment de déposer une demande de permis de construire.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- autorise Monsieur le Président à signer une promesse de vente avec la société DACOR
- dit qu'une délibération ultérieure autorisera la vente définitive de ce terrain

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT